

COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 20 DECEMBRE 2023

Les membres du Conseil Portuaire d'Ars en Ré, convoqués à la demande de Madame la Présidente se sont réunis à la Mairie le 20 décembre 2023 à 10 h.

ETAIENT PRESENTS :

Présidente : Madame Danièle PÉTINIAUD GROS, excusée

Représentants du concessionnaire (commune) :

Monsieur Étienne CAILLAUD : .. Titulaire

Représentant du personnel du concessionnaire :

Monsieur Boris MONCHY : .. Titulaire

Représentants du Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) :

Monsieur Jean-Pierre PATRUCCHI : Titulaire

Monsieur Marina DUCHARME : Titulaire

Monsieur Jean-Claude PERIN : Titulaire

Services nautiques-construction-réparation-association sportives et touristiques :

Monsieur : .. Titulaire

Monsieur Jean-Luc BÉNARD : .. Titulaire

Représentant des pêcheurs :

Absent

Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie :

Absent

Ordre du jour :

- Bilan de saison 2023,
- Présentation des tarifs 2024,
- Questions diverses.

I. BILAN DE LA SAISON 2023

M. Boris MONCHY présente les statistiques 2023 :

Statistiques Port d'Ars-en-Ré 2021/2022/2023

2021 Escales au 01/11/2021			
Zone	Nbre de séjours	Nbre de Nuitées	CA TTC
Criée	1070	3071	69269
Prée	297	736	13974
SPF Ponton	8	112	254
Total	1375	3919	83497
Ecart n-1 en %	0,29	18,79	12,79
Durée moyenne des escales : 2,86 jours			

2022 Escales au 01/11/2022			
Zone	Nbre de séjours	Nbre de Nuitées	CA TTC
Criée	928	2725	62056
Prée	238	445	9971
SPF Ponton	8	82	361
Total	1174	3252	72388
Ecart n-1 en %	-14,62	-17,02	-13,30
Durée moyenne des escales 2,77 jours			

2023 Escales au 01/11/2023			
Zone	Nbre de séjours	Nbre de Nuitées	CA TTC
Criée	933	3291	71787
Prée	285	1190	17391
SPF Ponton	5	53	921
Total	1223	4534	90099
Ecart n-1 en %	4,17	39,42	24,47
Durée moyenne des escales 3,72 jours			

2021 Saisonniers			
Zone	NB de Séjours	Nb de Nuitées	TTC
Criée	56	4541	37932
Prée	83	6953	50251
Curé	15	1889	4632
SPF Ponton	19	1013	4898
TOTAL	173	14396	97713
Ecart n-1 en %	-18,09	5,85	3,88

2022 Saisonniers			
Zone	NB de Séjours	Nb de Nuitées	TTC
Criée	66	2 538	24311
Prée	84	6 450	49937
Curé	22	1 824	4739
SPF Ponton	7	718	2751
TOTAL	179	11 530	81738
Ecart n-1 en %	3,47	-19,91	-16,35

2023 Saisonniers			
Zone	NB de Séjours	Nb de Nuitées	TTC
Criée	41	2 364	24916
Prée	108	8 115	67059
Curé	23	2 083	6080
SPF Ponton	17	1 453	8839
TOTAL	189	14 015	106894
Ecart n-1 en %	5,59	21,55	30,78

M. Boris MONCHY fait remarquer une augmentation des recettes par rapport à 2022 qui s'explique par le dragage entrepris l'année passée.

Il fait état de l'augmentation des nuitées des escales ainsi que de l'accroissement conséquent des saisonniers avec + 30 % par rapport à 2022.

M. Jean-Claude PÉRIN : le port n'a pas connu de saturation ?

M. Boris MONCHY : non, seulement pour les bateaux à grand tirant d'eau.

M. Jean-Claude PÉRIN : en ce qui concerne les saisonniers, comment peut-on expliquer cet accroissement ?

M. Boris MONCHY : les contrats saisonniers sont octroyés si la durée est supérieure ou égale à 7 jours. Cette année, nous avons pu avoir plus de places disponibles avec 27 places contre 18 l'année précédente. Lors de la liste d'attribution, les places non pourvues sont utilisées par le port et mises à disposition de plaisanciers.

Il présente ensuite le chiffre d'affaires qui s'élève à 815 888 € TTC cette année en réelle augmentation du fait de cette gestion des places.

M. Jean-Claude PÉRIN : qu'en est-il du stockage à terre ?

M. Boris MONCHY : ce dernier, qui est fermé et géré, est complet. Nous pourrions réfléchir à une vente en terre-plein avec une mise à l'eau gratuite, ce qui est peu pratiqué dans les autres ports.

Mme Marina DUCHARME : peut-on étendre cette zone ?

Mme le Maire : notre espace est réduit avec le parking du CNAR.

II. TARIFS 2024

La commission du port qui s'est réunie le 21 novembre dernier soumet la proposition d'augmentation de 3% des tarifs 2023.

M. Étienne CAILLAUD indique que l'augmentation proposée est raisonnable par rapport aux autres ports qui appliquent également des hausses de 3 à 5 %.

Le Conseil portuaire après avoir pris connaissance de l'ensemble des tarifs émet un avis favorable.

III. TRAVAUX

a).Dragage du chenal :

M. Étienne CAILLAUD revient sur la réalisation du dragage du chenal qui a été bien compliquée, mais qui nous a permis d'améliorer la navigation.

L'entreprise MERCERON TP a déplacé 5 000 m³ de sable dans les délais impartis.

Nous avons rencontré récemment la DDTM et la LPO pour aborder l'entretien annuel du chenal. Après échange, il a été convenu de modifier l'arrêté initial en augmentant la durée d'autorisation à 10 ans et à 8 000 m³.

Le lieu de dépôt serait modifié avec un clapage dans la partie la plus profonde du chenal.

M. Jean-Luc BENARD : pourquoi ne pas envisager un clapage en mer ?

M. Étienne CAILLAUD : pour déposer les sédiments dans la fosse de Chevarache, il nous faudrait solliciter une demande d'ouverture représentant un coût important.

M. Jean-Claude PÉRIN : cette solution revient à ce qui était réalisé auparavant.

M. Jean-Luc BENARD : les photographies prises à l'issue du dragage, le 30 septembre 2023, montrent une amélioration de l'accès.

M. Étienne CAILLAUD : nous avons rencontré M. BARBIER du Conseil Départemental en charge des dragages. Nous avons convenu une intervention en juin prochain avec en amont un relevé bathymétrique du lieu de dépôt envisagé.

Mme Marina DUCHARME : pourquoi ne pas envisager un dragage plus important avec une évacuation vers une zone définie.

M. Jean-Claude PÉRIN : qui va prendre en charge le coût de cet entretien ?

Mme le Maire : la charge incombe au budget du port. Elle rappelle que nous avons, lors du dernier dragage, été réunis sur le Fier pour échanger avec la LPO, la DDTM et l'entreprise sur le respect des travaux. Ce site est très surveillé et la réalisation des travaux y est fort difficile et contraignante. À la suite de la réunion avec la DDTM, il faut être ravi de cette avancée, ce qui n'est pas dans l'air du temps vis à vis de ce site.

Mme Marina DUCHARME : dans le même temps, il serait bon de relancer les ostréiculteurs sur la dangerosité de leurs pieux.

M. Jean-Luc BENARD : on pourrait également solliciter les Phares et Balises afin de procéder à la modification du balisage du chenal.

Mme le Maire : la situation sur ce site reste fragile, mais nous allons tout de même pouvoir avancer.

b). Porte d'écluse :

M. Jean-Luc BENARD : La porte du bassin de la Criée réfectionne-t-elle ?

M. Étienne CAILLAUD : oui, elle fonctionne à nouveau, les chasses ont pu reprendre, mais des améliorations sont encore à venir, notamment en ce qui concerne son automatiser.

M. Boris MONCHY ajoute que les chasses sont plus efficaces et concluantes.

QUESTIONS DIVERSES

► M. Jean-Luc BENARD souhaite savoir la position du port sur le passeport escale en sachant que les retours sont positifs dans l'ensemble.

M. Boris MONCHY : pour le moment, nous ne l'avons pas encore mis en place. Cela nécessite de souscrire un abonnement annuel, de modifier le logiciel « SEAPORT ». Il faudrait sonder nos usagers afin de déterminer combien seraient

intéressés par ce système. Ce système serait avantageux seulement en période de mi-saison en tant que récepteur et sur des périodes bien déterminées (mai-juin et septembre). Nous allons effectuer un test.

➤ Mme Marina DUCHARME : la protection du bassin de la Prée pour les fortes marées à venir est-elle envisagée ?

M. Étienne CAILLAUD : nous y travaillons. Nous avons sollicité une société pour contrôler nos boudins de protection, envisager un muret qui entourerait le bassin, mais qui n'est pas envisageable.

Mme le Maire rappelle que le PAPI prévoit une protection du chenal et la surélévation de la porte d'écluse. Malheureusement, les études courent toujours et elles devraient être finalisées pour la fin 2026 et des travaux à compter de 2028 au mieux. Nous étudions, dans cet intervalle, l'acquisition d'un batardeau amovible de 300 mètres linéaires qui serait subventionné à hauteur de 50 % par la CDC.

➤ M. Jean-Luc BENARD interroge les élus sur les travaux en cours route de la Base Nautique, car certains usagers n'ont pas pu accéder à leur bateau.

M. Étienne CAILLAUD : la reprise des réseaux était à faire et les usagers pouvaient accéder à pied à leur bateau.

M. Jean-Claude PÉRIN regrette qu'une communication en amont n'ait pas été effectuée afin d'avertir les plaisanciers.

Mme le Maire demande à M. Boris MONCHY d'assurer la communication des travaux auprès des adhérents après avoir reçu leur accord en amont. Mme le Maire précise également que les travaux de réhabilitation du bâtiment de la DDE débiteront à compter du 15 avril et doivent se terminer en juillet 2025. Pendant cette période, le parking du port et l'accès à la cale Cazavant ne seront pas possibles.

M. Étienne CAILLAUD : cette réhabilitation permettra d'ouvrir 4 à 5 commerces qui ne sont pas déterminés à ce jour, l'espace pour les infirmières et les kinésithérapeutes et un espace culturel.

➤ M. Jean-Luc BENARD demande les travaux d'électrolyse ont été réalisées.

M. Étienne CAILLAUD : en effet, cela fonctionne et cela permettra de protéger entre autres, nos piliers.

➤ M. Étienne CAILLAUD tient à remercier le CLUPP pour l'information transmise auprès des usagers avant la dernière tempête pour qu'ils vérifient leur amarrage.

➤ À son tour, M. Jean-Luc BENARD tient à remercier l'ensemble de l'équipe du port pour leur travail.

L'ensemble du Conseil abonde également en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 12 heures 00.

Mme la Présidente,
Danièle PÉTINIAUD GROS

